

## Communiqué de presse

### La Wallonie s'associe avec la France pour développer des « parcs durables »

19-05-2017

**Maxime PREVOT, Ministre wallon des Zones d'Activités Economiques, vient d'approuver l'adhésion de la Wallonie à l'association française PALME qui promeut la qualité environnementale et le développement durable des parcs d'activités économiques.**

Ce jeudi 18 mai 2017, le Ministre Maxime PREVOT a reçu en son Cabinet une délégation de l'association PALME emmenée par son Vice-Président, Monsieur Daniel CUEFF, et son Directeur, Monsieur Joël MONTI.

A cette occasion, **le Ministre Maxime PREVOT a signé une convention d'adhésion engageant la Wallonie ainsi que 11 structures wallonnes actives en matière de développement de parcs d'activités économiques**, qui toutes étaient représentées à la séance officielle, à savoir :

- les huit intercommunales de développement économique (BEP, IBW, IDEA, IDELUX, IDETA, IEG, IGRETEC, SPI),
- la Société wallonne des Aéroports (SOWAER),
- la SOFINPRO (filiale de Nivelinvest),
- et l'Union wallonne des Entreprises (UWE) qui a mis sur pied une Cellule Parcs d'activités durables, subventionnée par le Ministre Maxime PREVOT.

PALME est une association nationale française qui propose une mise en réseau de ses membres en vue de leur faire bénéficier de retours d'expérience sur les questions d'aménagement, de gestion et d'animation des parcs durables. Elle met à disposition de ses adhérents une palette de services : outils en ligne, publications, forum, actualités, veille, etc.

Depuis peu, PALME s'est également ouverte vers le Québec (2014) et la Suisse (2016).

Selon Maxime PREVOT, l'adhésion de la Wallonie à PALME est une occasion unique de réunir tous les opérateurs de développement autour de la thématique des parcs durables. **L'accompagnement des acteurs de terrain est indispensable pour assurer une véritable transition écologique, énergétique et numérique des parcs d'activités économiques.**

Conformément aux engagements pris lors de la COP21 à Paris, les enjeux du développement durable, des équipements liés à l'économie circulaire et de la connectivité numérique des entreprises transcendent la nouvelle réforme de la législation relative au financement des parcs d'activités, adoptée le 2 février 2017 par le Parlement de Wallonie.

De surcroît, sur la base de ces nouvelles dispositions, la reconnaissance de nouveaux projets d'aménagement comme « parcs durables » permettra à l'opérateur de bénéficier d'une majoration de 5% du taux de subside régional.

En cela, **le Ministre Maxime PREVOT se réjouit d'avoir permis ce nouveau partenariat franco-belge qui mettra à disposition des opérateurs wallons des outils et un réseau international afin de favoriser *in fine* l'émergence d'une nouvelle génération de parcs d'activités économiques 4.0.**

Maxime PREVOT a chaleureusement remercié les représentants français de l'association en ajoutant que, confrontés aux mêmes défis, nous avons tellement à apprendre les uns des autres au-delà des frontières nationales et régionales, notamment, au travers des échanges de bonnes pratiques.

Monsieur Joël MONTI a d'ores et déjà donné rendez-vous au Ministre Maxime PREVOT pour les 20 ans de l'association PALME qui seront célébrés à l'occasion d'un colloque à l'Assemblée nationale à Paris en novembre 2017.

**Contact Presse :**

Audrey JACQUIEZ – Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT – 0497/161.861